



# Communiqué

Date: 01.02.2012

---

## Le Conseil fédéral a procédé à une évaluation de la situation budgétaire

**Le Conseil fédéral a procédé aujourd'hui à une évaluation de la situation budgétaire et pris les premières décisions concernant le budget 2013 et le plan financier 2014-2016. Compte tenu des chiffres budgétaires actualisés, un déficit structurel d'environ 100 millions de francs est attendu en 2013. Ce déficit passera à quelque 800 millions en 2014, principalement en raison des dépenses supplémentaires décidées par le Parlement en faveur de l'armée. Afin de respecter les exigences du frein à l'endettement, le Conseil fédéral a arrêté un plan d'ajustement en deux étapes. Le déficit attendu pour 2013 sera comblé dans le cadre du processus ordinaire d'élaboration du budget. Pour les années 2014 à 2016, le Conseil fédéral prépare un programme de consolidation et de financement de l'armée (PFA) d'un volume de 800 millions de francs.**

L'évaluation de la situation budgétaire est fondée sur la mise à jour du plan financier 2013-2015 de la législature, qui prévoit un budget quasiment équilibré sur le plan structurel. Les chiffres du plan financier de la législature sont ceux de novembre 2011. Leur mise à jour prend en considération les nouvelles informations suivantes:

- Recettes 2011 définitives: une baisse de recettes est attendue en particulier en matière de TVA et d'impôt fédéral direct, baisse qui se répercute négativement sur les estimations de recettes des années suivantes (effet de base). Les recettes en moins ne sont compensées qu'en partie par des recettes supplémentaires provenant de l'impôt anticipé et de la distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse (333 mio selon la nouvelle convention). Le Conseil fédéral publiera en février 2012 les résultats du compte 2011.
- Prévisions conjoncturelles actualisées: les prévisions faites en décembre 2011 par le groupe d'experts de la Confédération tablent, pour 2012, sur un ralentissement économique plus fort que prévu dans le plan financier de la législature. Les estimations concernant le renchérissement et les taux d'intérêt ont été revues à la baisse. Cette baisse modère la croissance des recettes, mais engendre parallèlement un allègement des dépenses (intérêts passifs, parts de tiers aux recettes, contributions aux assurances sociales).
- Décisions du Parlement: le principal changement touchant les dépenses découle de l'arrêté de planification du Parlement pris lors de la session d'automne 2011 au sujet de l'armée. Cet arrêté prévoit de relever, à 5 milliards dès 2014, le plafond des

dépenses de l'armée et nécessite à cet effet une augmentation de dépenses de 515 millions en 2014 et de 560 millions en 2015.

Au final, l'évaluation de la situation budgétaire révèle, pour les années à venir, des déficits structurels de 100 millions en 2013, de 800 millions en 2014 et de 600 millions en 2015.

*Tableau: corrections requises sur la base de l'évaluation de la situation budgétaire*

en mio CHF	B 2013	PF 2014	PF 2015
<b>Solde structurel selon plan fin. 2013-15 de la législature</b>	<b>9</b>	<b>-4</b>	<b>-121</b>
Chiffres actualisés / recettes 2011 définitives	-103	-247	127
Plafond des dépenses de l'armée / autres dépenses	-3	-545	-604
<b>Nouveaux soldes structurels</b>	<b>-96</b>	<b>-796</b>	<b>-598</b>

## Plan d'ajustement en deux étapes

Un plan de correction en deux étapes semble nécessaire au vu des perspectives budgétaires actualisées. Selon les prévisions actuelles, le budget 2013 peut être ajusté par le biais de mesures modérées.

Les déficits structurels attendus dès 2014 atteignent un niveau tel qu'ils ne peuvent plus être corrigés dans le cadre du processus ordinaire d'élaboration du budget. D'où la mise sur pied d'un programme de consolidation et de financement de l'armée (PFA 2014). Le Conseil fédéral a fixé provisoirement le volume du PFA 2014 à 800 millions. De ce montant, 50 millions seront couverts par des recettes supplémentaires, tandis que les 750 autres millions seront obtenus au moyen de réductions de dépenses. En élaborant le PFA 2014, le Conseil fédéral entend également donner suite à la motion parlementaire 11.3317, qui lui demande de présenter un message global concernant un réexamen des tâches assorti d'allègements budgétaires substantiels.

Le Conseil fédéral a chargé les départements d'élaborer des mesures de réduction de dépenses. Les réductions seront proportionnelles aux dépenses influençables des départements: Chancellerie fédérale: 1 million; DFAE: 42 millions; DFI: 325 millions; DFJP: 26 millions; DDPS (sans l'armée): 12 millions; DFF: 49 millions; DFE: 125 millions; DETEC: 170 millions. Le Conseil fédéral a fixé les grandes lignes de ces mesures de réduction. Pour qu'elles soient proportionnelles, les mesures de réduction seront prises dans tous les groupes de tâches. Elles devront également être réparties de manière équilibrées entre les dépenses propres et les dépenses de transfert. En outre, il conviendra de veiller à ce qu'elles soient supportables sur le plan conjoncturel.

Pour élaborer leurs mesures de réduction, les départements pourront s'appuyer sur les travaux préalables effectués dans le cadre du réexamen des tâches. Ces mesures se fonderont notamment sur les mesures et les réformes suspendues suite à la non-entrée en matière du Parlement sur le projet de programme de consolidation 2012-2013. Les réformes approfondies découlant du réexamen des tâches pourront également entrer en ligne de compte si elles peuvent être réalisées selon le calendrier prévu.

Pour s'assurer que le PFA 2014 puisse entrer en vigueur au début de 2014, le Conseil fédéral ouvrira probablement la procédure de consultation à ce sujet vers la fin du mois de juin 2012.

### **Renseignements:**

Fritz Zurbrügg, directeur de l'Administration fédérale  
des finances  
+41 31 322 60 05, fritz.zurbrugg@efv.admin.ch

### **Département responsable:**

Département fédéral des finances DFF